

## 12ème TROPHÉE SENIORS D'ANJOU GOLF ET COUNTRY CLUB - 06 & 07 AOUT 2025

### RÈGLEMENT DE L'ÉPREUVE

Épreuve fédérale correspondant au cahier des charges des « Trophées seniors 2025 »

**UN CRITERIUM SENIOR** est associé à ce trophée senior. *Il se déroulera chaque jour à la suite des départs du Trophée. Il ne peut pas y avoir de mixité entre les deux épreuves. Il est organisé selon les mêmes règles, hormis l'acquittement au droit de jeu fédéral annuel, la limitation des index dans les séries Messieurs et Dames ainsi que la dotation.*

#### **A) Conditions de participation :**

Épreuve ouverte aux joueuses et joueurs répondant aux exigences des règles du statut d'amateur, ayant plus de 50 ans la veille du premier jour de l'épreuve, c'est-à-dire nés avant le 06 août 1975. Les inscriptions des joueurs licenciés à la FFGolf à cette épreuve seront rejetées si les conditions suivantes ne sont pas remplies :

- Ils devront avoir enregistré leur certificat médical ou, le cas échéant, leur questionnaire de santé avant le début de l'épreuve.
- Ils devront s'être acquittés du droit de jeu fédéral annuel.

Pour les joueurs non licenciés en France, le certificat médical devra être fourni lors de l'inscription

#### **B) Forme de jeu :**

Compétition en stroke-play – 36 trous – 18 trous par jour (classement sur l'addition des scores des deux tours).

- Une série Dames : index inférieur à 25,4 - départ des repères rouges
- Une série Messieurs : index inférieur à 18,4 - départ des repères jaunes
- Nombre total maximum de joueurs : 144 dont 39 Dames minimum, dont 14 wild-cards maximum.

Si le nombre des candidatures dépasse le nombre de joueurs maximum autorisé, les inscrits seront désignés en privilégiant l'ordre du mérite national senior puis l'ordre des index à la date de clôture, puis l'ordre des inscriptions. L'ordre des Mérites et celui des index seront pris en compte à la date du 23 juillet 2025. Les joueurs licenciés d'une fédération étrangère devront fournir une attestation d'index à cette date.

La liste des participants sera transmise à la Ligue et publiée le 28 juillet-2025.

L'ordre des départs :

- 1er jour : Prendre la liste par ordre de l'index, la couper en 4 blocs égaux (bloc 1 meilleurs joueurs à bloc 4 derniers joueurs). Faire jouer le bloc 2, puis le bloc 1 et pour finir le bloc 3 puis 4.

- 2e jour : En fonction des résultats du 1er tour, ordre décroissant.

Le départage pour la 1ère place se fera en play-off trou par trou sur les trous désignés par le comité de l'épreuve (trous n° 1, 2, 3, 8, 9). Autres places, départage selon le logiciel informatique de la FFGolf.

#### **C) Inscriptions :**

Les inscriptions se feront uniquement par courrier, accompagnées du droit d'engagement jusqu'au 28 juillet 2025 à 18h00.

Chèques libellés à l'ordre de « Anjou golf » et seront adressés à Anjou Golf & country Club – rue Normandie Niemen – 49330 Champigné.

Les droits d'engagement sont de : Messieurs et Dames : 80 €

Membres du Club : 20 €

Tout joueur déclarant forfait après la date limite d'inscription reste redevable de son droit d'inscription à la compétition.

La journée d'entraînement est prévue le 05 août 2025, sur réservation des départs au golf.

#### **D) Remise des prix – dotations :**

Jeudi 07 août 2025 après l'arrivée du dernier joueur au recording.

Trophée Seniors :

Remise de prix Messieurs, Dames et Séniors 2, Séniors 3

Criterium seniors :

Remise de prix Messieurs, Dames et Séniors 2, Séniors 3

Ce trophée senior compte pour l'attribution de points permettant de décerner des titres de champions de ligue seniors et vétérans messieurs et dames, à l'issue de la saison après la dernière épreuve.

#### **E) Comité de l'épreuve :**

Le président de l'Association sportive ou son représentant, le directeur du Golf, le responsable senior du Club, l'arbitre s'il y en a un.

Horaires de départs : Disponibles le 03 août 2025 :

site du golf [www.anjou-golf.com](http://www.anjou-golf.com) ; site de la FFGolf « espace licencié » ou à l'accueil du golf : 02 41 42 01 01